



#TRAINHARD®

1 Présentation de l'épreuve

Le trail du Roc d'Aluze, qui se déroulera le Lundi 31 octobre 2022, est un événement participatif de course à pied composé de 3 épreuves :

Le parcours du « roc 11,2 km » 300 places

- Départ/Arrivée : Mairie de Mercurey
- Point culminant : Mont Abon
- Course SOLO
- 11,2km
- 350 m de dénivelé positif
- Heure de départ : lundi 31 octobre 2022 à 20h
- barrière horaire 22h30 à l'arrivée

Le parcours du « roc 17 km » 200 places

- Départ/Arrivée : Mairie de Mercurey
- Point culminant : Mont Abon
- Course SOLO
- 17,2km
- 580 m de dénivelé positif
- Heure de départ : Lundi 31 octobre 2022 à 20h15
- barrière horaire 22h45 à l'arrivée

Le parcours du « DUO TRAINHARD 11,2 km » 60 places

- Départ/Arrivée : Marie de Mercurey
- Point culminant : Mont Abon
- Course DUO

- 11,2 km
- 350m de dénivelé positif
- Heure de départ : Lundi 31 octobre 2022 à 20h00
- barrière horaire 22h00 à l'arrivée

Il s'agit d'une épreuve officielle de course à pied, organisée sous l'égide de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), et qui se déroule en conformité avec la réglementation 2021 des courses hors stade.

La course est organisée par l'association « AMCT », régie par la loi 1901, et avec le soutien des communes traversées.

Nous utilisons ©Openrunner et Garmin pour le mesurage des distances et dénivelés des épreuves, outil qui comporte son incertitude de mesure. D'où les différences que vous pourrez avoir le jour de l'épreuve avec la mesure de vos montres GPS,

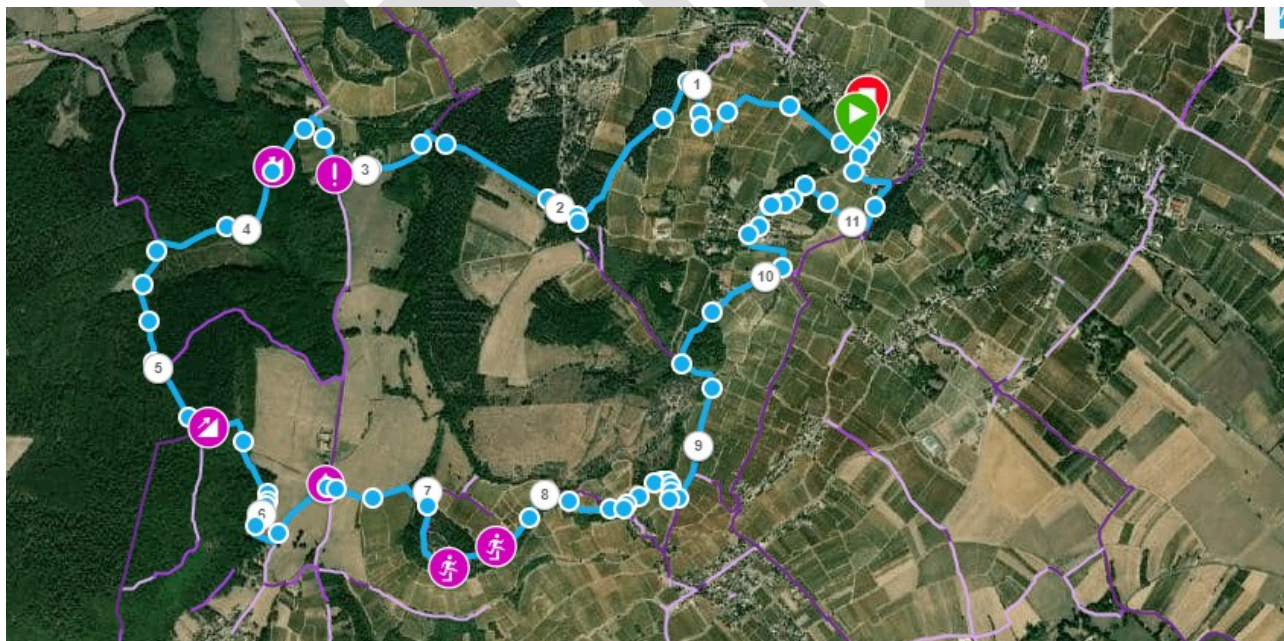
Les profils et infos sont disponibles sur le site : www.rocdaluze.com

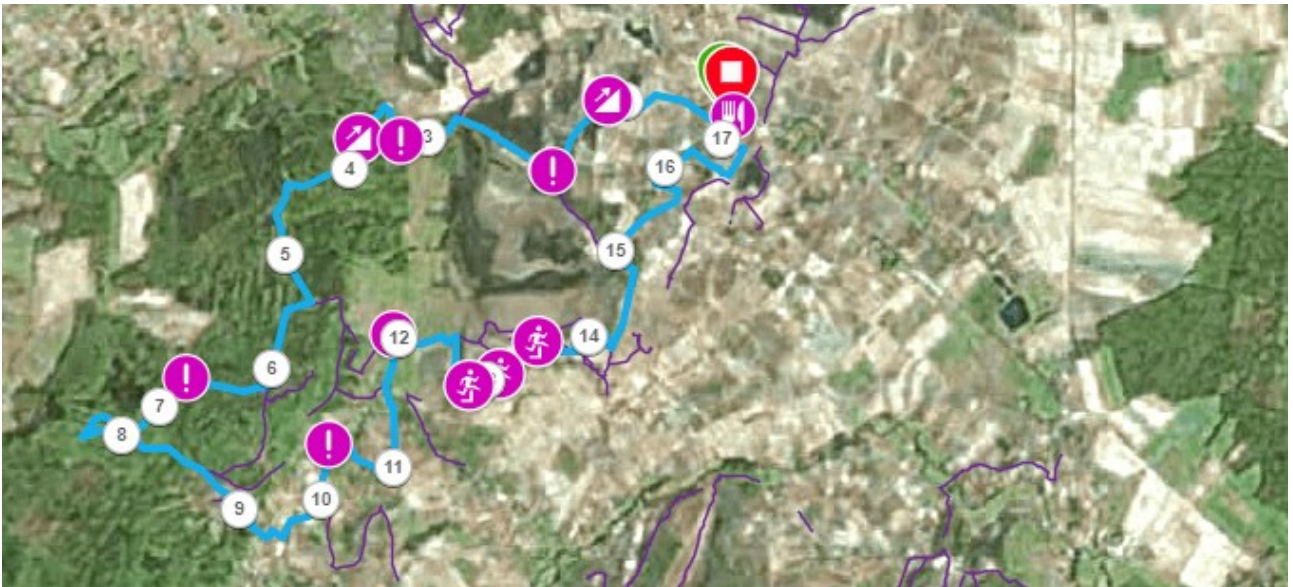
Évoluant dans des espaces naturels, nous pouvons être amenés à modifier nos parcours pour diverses raisons, ce qui peut modifier légèrement la distance et/ou le dénivelé des parcours.

Ces distances et dénivelés sont donc donnés à titre indicatifs.

Parcours et balisage

11,2 KM





17,2km

2. Conditions de participation à l'épreuve

Les épreuves sont ouvertes à tous, licencié(e)s et non licencié(e)s.

- Pour le parcours de 11km et DUO TRAINHARD , à partir de la catégorie cadets .
- Pour le parcours de 17km, à partir de la catégorie juniors .
- Les parcours peuvent changer en fonction des autorisations et ou conditions climatiques.

3. Pièces justificatives

Au regard de l'article L.231-3 du code du sport et à la réglementation FFA en vigueur , les concurrents aux épreuves du dimanche (sur les 3 épreuves) devront présenter :

Réglementation FFA

4 – CERTIFICAT MEDICAL ET LICENCE

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlète Compétition, Athlète Entreprise, Athlète Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - Fédération française handisport (FFH),
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - Fédération sportive des ASPTT,
 - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);
- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

4. Inscriptions et tarifs

L'inscription peut se faire de cette manière :

- Sur internet jusqu'au 31 Octobre 2022 17h00 depuis le site internet www.rocdaluze.com, onglet « Inscription », ou sur www.chronometrage.com (pour les 3 parcours).



- Pas d'inscription sur place.

La liste des inscrits sera publiée sur le site internet de la course : www.prestations-lateam.com ou Chronométrage.com avec votre numéros de dossards de la course,

Tarifs des courses :

ATTENTION DEUX TARIFS (du 01/04/2022 au 23/10/2022 « 23h59 » ensuite augmentation de 3 euros pour le 11km et 17 km jusqu'au 31/10/2022 « 17h00 »

L'inscription aux épreuves comprend :

- Le dossard et la participation à l'épreuve
- Le chronométrage officiel par puce électronique
- Les ravitaillements
- La sécurité et les secours
- Un cadeau à l'inscription

La clôture des inscriptions en ligne se fera le mardi 31 octobre 2022 à 17h00

5. Remboursement, désistement, annulation

L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si la course devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage...). Hors frais de commissions

Les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte météo, foudre...).

Aucun remboursement ne sera possible en cas d'annulation du fait du participant.

En cas d'annulation pour cause de pandémie, comme à l'occasion de l'édition 2020, nous rembourserons à 100% du prix de l'inscription (hors frais bancaires via la plate-forme d'inscription et commission).

6. Retrait des dossards

Les dossards sont à retirer aux horaires et lieux suivants :

- Le dimanche 30 octobre 2022 de 18h à 20h Mairie de Mercurey,
- Le Lundi 31 octobre 2022 à partir de 17h30 jusqu'à 15 min avant le départ à la Croix Chaumont .

La présentation d'un justificatif d'identité accompagné de la licence ou du certificat médical valable si non fourni durant l'inscription internet sera obligatoire pour obtenir son dossard.

7. Dossard et numéro de dossard

Votre numéro de dossard sera connu au moment de votre inscription en ligne sur www.chronometrage.com. Le dossard doit être entièrement visible, non plié (attention puce sur l'arrière du dossard), porté devant, et correctement attaché par des épingles. Ces dernières ne sont pas fournies par l'organisation.

Votre numéro de dossard sera consultable sur place grâce au tableau prévu à cet effet ou au moment de votre inscription sur internet. Toute affectation du dossard est ferme et définitive. Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

Tout engagement est personnel, ferme, et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière pendant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

8. Matériels

Le Trail du Roc d'Aluze se déroule sur un terrain montagnard et en semi-autonomie. Chaque coureur devra se munir d'une réserve d'eau, de vivres de course, d'un coupe-vent, au cas où la météo soit mauvaise, et de son téléphone portable.

Les bâtons télescopiques seront tolérés mais devront impérativement être repliés lors du départ.

Obligatoire une lampe frontale avec batterie ou piles de rechanges.

9. Ravitaillements

Les 2 parcours disposent de ravitaillements sur le parcours :

- 11 km et 17 km : 1 ravitaillement (eau uniquement) + à l'arrivée

Dans le cadre de notre démarche éco-responsable, il n'y aura aucun gobelet plastique sur les ravitaillements. Les coureurs doivent apporter leur propre gobelet qu'ils doivent garder avec eux durant toute la course.

Nous proposerons un ravitaillement boissons et nourritures à l'arrivée mais aucune collation n'est prévue, sauf si les conditions sanitaires liées au virus COVID nous le permettent.

10. Chronométrage

Les 3 parcours sont chronométrés par une puce électronique qui s'initialisera automatiquement au passage sur la ligne de départ.



11. Barrières horaires

Voir point 1

Les coureurs arrivant après cette barrière horaire seront arrêtés et les dossards seront retirés.

Les coureurs qui prendront l'initiative de terminer le parcours le feront sous leur propre responsabilité, l'organi-

sation se dégage de toute responsabilité en cas de problème.

12. Contrôles et abandons

Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de bonnes conditions de régularité de course.

Un contrôle inopiné peut être fait sur l'ensemble des parcours.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche, et lui remettre le dossard et la puce.

13. Classement et récompenses

Un classement sera établi à l'issue des épreuves pour les parcours du dimanche 31 octobre 2021.

Pour les courses SOLO, seront récompensés sur les 2 épreuves :

- Les 3 premiers au scratch dans les catégories femme et homme.
- Le premier des catégories d'âge suivantes sans cumul suivant les épreuves : Cadets, Juniors (seulement pour le 11km et 17 km), Espoirs, Seniors, Masters M0 et M1 confondus, Masters M2 et M3 confondus, Masters M4 jusqu'à M7 confondus, dans les catégories femme et homme (sous réserve d'un nombre suffisant de coureurs dans la catégorie); et une catégorie sport adapté.

Pour la course DUO TRAINHARD

Les 3 premières équipes (+ les équipes HH/FF/HF sans cumul)

Les récompenses non attribuées du fait d'une absence seront distribuées sur tirage au sort.

14. Sécurité

La responsabilité médicale sera assurée par une équipe de secouristes. Ceux-ci ont toute autorité pour décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

Une intervention sera possible sur l'ensemble des 3 circuits en maxi 30 min du départ de la course.

15. Modifications, neutralisations, annulations

En cas de force majeure, catastrophe naturelle, ou de toute autre nature, mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve, de modifier le parcours, ou d'interrompre l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

16. Respect de l'environnement

L'événement se déroule dans un environnement préservé. Il est donc demandé aux participants de respecter la nature en jetant leurs déchets au départ, aux points de ravitaillement, ou à l'arrivée dans les poubelles mises à leur disposition.

Dans le cadre de notre démarche éco-responsable, les coureurs ne respectant pas ces consignes se verront exclus de la course.

18. Assurance

L'organisateur est couvert par une assurance à responsabilité civile. Les licenciés bénéficieront de garantie accordée par leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou à une préparation insuffisante.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

19. Droit à l'image

Les participants autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droit, tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

20. RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel)

Conformément au texte européen dit RGPD, entré en application le 25 mai 2018, les concurrents sont informés qu'ils bénéficient d'un droit de regard et de modification pour les informations communiquées lors de leur inscription.

Ces données ne seront utilisées que dans le cadre de l'organisation du Trail des 3 Pucelles, ou pour la communication d'informations exclusivement sportives.

En aucun cas, elles ne pourront être cédées et/ou utilisées dans un but commercial, et seront détruites en cas de dissolution du comité d'organisation de l'évènement.

En validant leur inscription à l'épreuve, les concurrents donnent leur consentement explicite pour recevoir par courriel et/ou SMS des messages d'information relatifs à l'évènement ou à son environnement sportif.

Les concurrents sont informés qu'ils peuvent à tout moment exercer leurs droits de regard et de modification de leurs données personnelles, ou leur "droit à l'oubli", en adressant la demande à l'adresse courriel cyclingeco-team@gmail.com

21. Informations COVID

Les dispositions spécifiques liées à la crise sanitaire COVID seront communiquées aux coureurs via le site www.roc-daluze.com ou le compte facebook en fonction de l'évolution des recommandations du gouvernement. Elles seront également rappelées aux coureurs avant le départ. Les coureurs s'engagent à les respecter sous peine d'exclusion de la course. (pass sanitaire, limitation.....

22. Acceptation du règlement

La participation au Roc d'Aluze implique l'acceptation par chaque concurrent de ce règlement.

Service orga Roc d'Aluze